

1. Les atouts de l'agriculture biologique
2. L'agriculture biologique au cœur du projet

## QUAND UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION S'APPROPRIE LES POLITIQUES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Communauté d'Agglomération Seine-Eure et le projet des Hauts-Prés

Installation • Conversions • Foncier  
Circuits de proximité • Biodiversité

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) possède la compétence production et distribution de l'eau potable depuis sa création en 2001. Elle gère à ce titre le champ captant des Hauts-Prés localisé en zone agricole périurbaine qui assure l'approvisionnement des 2/3 de la population (40 000 habitants), et permet le développement d'activités industrielles dépendantes d'une eau de qualité (fabrication de vaccins).

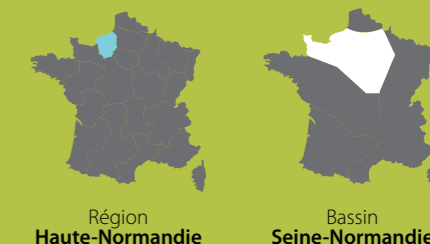
Pour protéger cette ressource stratégique de bonne qualité, les élus ont fait le choix de se lancer dans une démarche préventive et pérenne. Elle s'inscrit dans un projet global autour de la biodiversité et de la continuité écologique porté dans le cadre des politiques territoriales de développement durable de l'agglomération (Agenda 21, contrat d'agglomération, SCoT).

Soucieux de maintenir une activité agricole sur le secteur, les élus ont choisi d'accompagner la mutation des exploitations concernées vers le mode de production biologique pour protéger la qualité de l'eau et travaillent à la création d'un pôle de développement des filières bio sur une friche industrielle à proximité, acquise par la collectivité.

Le projet des Hauts-Prés s'inscrit dans la volonté d'amélioration du cadre et de la qualité de vie sur le territoire de la CASE, dans une démarche qui associe environnement, développement économique et social, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité territoriale, pour les acteurs économiques comme pour les habitants.

## UNE DÉMARCHÉ PRÉVENTIVE ET PÉRENNE

- Préserver la qualité de l'eau et des milieux humides
- S'inscrire dans un projet de développement de territoire autour de la protection des ressources par l'agriculture biologique et des circuits de proximité



### Cadres d'action mobilisés

Agenda 21  
Contrat d'agglomération  
SCoT  
DUP Périmètres de Protection de Captages  
Trame verte et bleue  
PCET en cours d'élaboration  
Contrat local de santé (en lien avec le CUCS)

### Territoire

Communauté d'Agglomération Seine-Eure (37 communes) • 68 000 habitants • secteur péri-urbain et rural

### Masses d'eau

Eau souterraine • eau de surface

### Contexte réglementaire

14 captages (5 situés sur le champ captant des Hauts-Prés)

### Enjeu eau

Préservation de la qualité de l'eau et reconquête de la qualité des milieux aquatiques

### Productions dominantes

Grandes cultures • maraîchage

### SAU bio

110 ha du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR), totalement cultivés en bio (8 agriculteurs bio et une entreprise d'insertion) en 2013, soit 100% de la SAU en bio

## PERSPECTIVES

- Développement d'une offre de services aux entreprises, aux salariés, aux personnes en difficulté : livraison de paniers, mise en place d'un système de paniers solidaires en lien avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes, etc.
- Formalisation d'une offre d'animations pédagogiques sur site et au sein des établissements scolaires
- Extension de l'animation agricole autour de la production biologique et durable à l'ensemble du territoire, mise en place d'une politique globale de soutien à ces pratiques et au développement des filières courtes
- Réflexion autour d'une politique de maintien du foncier agricole, de la pérennisation de l'agriculture et de l'installation de jeunes agriculteurs

## RÉSULTATS

- 100% du PPR en bio : installation de 4 exploitations maraîchères bio, une entreprise d'insertion et conversion de 4 céréaliers
- Une qualité d'eau préservée
- Une biodiversité améliorée et un rétablissement de corridors écologiques
- Création d'emplois pérennes et non-délocalisables
- Création de lien social autour des Hauts-Prés grâce à la vente directe qui attire plusieurs catégories de populations
- Un partenariat avec le golf qui prévoit un agrandissement en zéro phyto et travaille sur ses techniques d'entretien dans l'objectif zéro phyto
- Agenda 21 labellisé "Rubans du développement durable 2013-2015"

## GOVERNANCE ●●●●●

### PORTAGE EN INTERNE

Le projet des Hauts-Près est porté par un élu référent, le directeur général adjoint des services et un chargé de mission du service Cycle de l'eau à temps plein.

Des réunions semestrielles sur l'avancement du projet réunissent tous les maires des communes, les présidents et rapporteurs de la Communauté d'Agglomération, les élus des commissions "Eau et assainissement", "Rivières et milieux naturels", "Agenda 21", "Développement économique", "Tourisme" et "Politiques publiques durables", ainsi que le président du Conseil du Développement Durable (assemblée consultative) de la CASE.

Si le service "Cycle de l'eau" reste le principal maître d'œuvre de ce projet, d'autres services sont impliqués de manière plus ponctuelle : "Politiques publiques durables" via l'Agenda 21, le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) et le contrat d'agglomération, "Politique de la ville" via le volet santé, "Développement économique" via les circuits de proximité et l'accompagnement à l'installation, "Communication", etc.

### PARTENARIATS

Monde agricole	Collectivités	Experts et organismes publics	Population et associations
GRAB Haute Normandie / Inter Bio Normandie (assistance au montage et à la mise en œuvre du projet), Chambre d'Agriculture (préconisations sur le projet, suivi étude de faisabilité du pôle bio), Agriculteurs (associés à toutes les étapes), Coopérative Biocer (sollicitée dans le cadre de l'étude de faisabilité pôle bio) – Terre bio Normandie	Conseil Général de l'Eure (CG 27) / Conseil Régional de Haute Normandie	Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) / Centre d'Economie Rurale (élaboration des baux ruraux et appui à l'élaboration de la politique générale et de la gouvernance du pôle) / Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) (diagnostic foncier et convention Vigifoncier)	Association Saveurs et Savoirs (sollicitée dans le cadre de l'étude de faisabilité pôle bio concernant le volet animations / pédagogie) / Association Caliter (animation – pédagogie) / ADRESS Haute Normandie / Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (ADRESS Haute Normandie) / Entreprise d'insertion AUORE (projet de conserverie)

### Gouvernance spécifique du projet "pôle filières"

La CASE travaille d'ores et déjà à établir des modalités de gouvernance du pôle régional de développement des filières biologiques afin d'organiser la coexistence et la coopération des différents acteurs du site :

- Définition d'une politique générale, identité, valeurs, finalité et règles de fonctionnement du pôle d'agriculture biologique
- Coordination par le chargé de mission de la CASE
- Mise en place d'un règlement ayant pour objectif de définir les engagements et les règles entre acteurs pour réussir et vivre ensemble au sein du pôle
- Mise en place d'un comité opérationnel de suivi constitué d'un représentant de chaque activité du pôle : organismes de conseil bio, activité maraîchère et céréalière, entreprise d'insertion, artisans transformateurs, organisme référent animation / pédagogie... Fonctionnement en mode projet sur les différentes thématiques, les groupes de travail font remonter au comité opérationnel les propositions qui sont actées par ce comité
- 1 à 2 rencontres formelles par an avec l'ensemble des acteurs et les partenaires institutionnels pour un bilan d'activité (rapport annuel)

**Partenaires financiers :** AESN, Conseil Régional de Haute-Normandie, CG 27, Etat (FNADT – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).



**Acquisition des terres :** 273 000 €, financés à 80% par l'AESN, le CG 27 et l'Etat (FNADT), 20% d'avance par l'AESN (avance à taux 0 à 15 ans).

**Acquisition du bâtiment** et viabilisation de la zone de maraîchage (irrigation, clôtures anti-lapins ...) : 2,1 millions d'€ (dont bâtiment : 1,6 millions d'€) financés à 65% par l'AESN (expérimentation), le Conseil régional de Haute-Normandie et le Conseil Général de l'Eure,

**Prestations et expertises** diverses (GRAB HN, Inter Bio Normandie, Centre d'Economie Rurale, SAFER...) : environ 15 000 €/an financés à 70% par l'AESN (en moyenne sur 6 ans),

**Animation interne** à la CASE (1 ETP de la direction "Cycle de l'eau", financé par l'AESN à hauteur de 50% puis 80% en 2013),

**Communication :** 24 000 €, financés à 50% par l'AESN.

## 1 Les atouts de l'agriculture biologique

### MISE EN PLACE D'UNE ZONE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE

8 agriculteurs (4 céréaliers, 4 maraîchers) et une entreprise d'insertion (maraîchage) sont installés en bio ou en cours de conversion sur le champ captant des Hauts-Près, fruit d'une démarche initiée en 2008.

### ACQUISITION ET REMEMBREMENT DU PARCELLAIRE AGRICOLE

La CASE a souhaité acquérir les terres du PPR afin de faciliter le projet de conversion à l'agriculture biologique. Les 110 ha du PPR, classés zone inondable et donc non-constructibles, ont été achetés entre 2009 et 2011 à l'établissement public foncier de Normandie qui possédait l'ensemble des terres, auparavant louées en baux précaires à sept agriculteurs céréaliers.

Entre 2009 et 2013, en concertation avec les agriculteurs concernés et suite à une étude de faisabilité réalisée par le Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques de Haute-Normandie (GRAB HN), les parcelles ont été réorganisées : 80 ha pour l'activité céréalière, 30 ha pour le maraîchage. La CASE a réalisé des travaux d'aménagement des parcelles (création d'un réseau d'irrigation desservant les parcelles, pose de clôtures anti-lapins, barrières, etc.).

Des échanges parcellaires ont été réalisés afin de fournir des terres hors du PPR aux agriculteurs ne souhaitant pas passer à l'agriculture biologique et, inversement, ceux envisageant une conversion ont récupéré plus de terres à l'intérieur du PPR.

### ÉTUDE DES POTENTIALITÉS EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE ET APPELS À PROJETS

Une étude des potentialités en maraîchage biologique a été réalisée par le GRAB HN afin d'identifier les terres les plus propices au maraîchage et les plus adaptées compte tenu de l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau. Afin d'identifier des porteurs de projet en maraîchage biologique désireux de s'installer sur le site, deux appels à projets (un 3<sup>e</sup> est en cours), incluant une dimension "projet collectif", ont été lancés, à une année d'écart. Suite au 1<sup>er</sup> appel à projet, le GRAB HN a également élaboré un avant-projet collectif présentant les différents projets et les préconisations (surfaces bâtiment, structuration collective, rétroplanning, etc.).

Ils ont abouti à l'installation de quatre maraîchers et d'une structure maraîchère d'insertion (10 ha), répondant au souhait des élus d'associer un volet social à ce projet (en lien avec la démarche Agenda 21). Un apiculteur s'est également installé sur le site (1 ha).

### CONTRACTUALISATION POUR SÉCURISER LES AGRICULTEURS ET DÉVELOPPER LA BIO

En remplacement des baux précaires, des baux ruraux environnementaux sur 9 ans intégrant la clause de respect du cahier des charges de l'agriculture biologique ont été signés avec les quatre céréaliers volontaires pour la conversion et les maraîchers.

Une convention Vigifoncier a été signée en 2013 avec la SAFER afin de favoriser l'acquisition des terres en milieux humides ou en bord de rivières et d'envisager éventuellement une extension des surfaces en agriculture biologique.

## 2 L'agriculture biologique au cœur du projet

### ACCOMPAGNEMENT DES INSTALLATIONS ET DES CONVERSIONS EN BIO (PROJET COLLECTIF), MUTUALISATION ET SENSIBILISATION

Le GRAB HN accompagne les agriculteurs sur les Hauts-Près afin de sécuriser les installations et conversions, encourager les mutualisations et mettre en lien le site avec les autres producteurs bio de la région :

#### ● Les maraîchers en installation :

- Accompagnement individuel : en raison des caractéristiques spécifiques d'une installation liée à un appel à projet et avec une dimension collective, appui à la finalisation de chaque projet et accompagnement technique renforcé
- Animation collective : co-organisation entre GRAB HN et CASE des réunions visant à élaborer le projet collectif afin qu'il soit en adéquation avec les projets des maraîchers ; appui à la rédaction des règlements (pôle, association des maraîchers...), accompagnement pour la mutualisation de la production (planification), transformation et commercialisation ; accompagnement à la gestion de la fertilisation en lien avec l'enjeu eau.

#### ● Les céréaliers en conversion :

- Accompagnement technique individuel : conseil technique pour les rotations et la constitution d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), etc.
- Animation collective : organisation de tours de

plaines pour favoriser les échanges de pratiques entre agriculteurs.

Une CUMA a été constituée par les céréaliers pour l'acquisition en commun de matériel de désherbage mécanique. La CASE a proposé de mettre en place une convention avec la CUMA, en vue de créer localement un outil de démonstration, d'information et de sensibilisation de l'ensemble des agriculteurs du territoire aux techniques de désherbage mécanique et de l'agriculture biologique.

### CONVERSION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN PÔLE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Suite à l'installation des agriculteurs biologiques sur le site, et en particulier des maraîchers, est apparue la nécessité de disposer de locaux de stockage des outils et de la production. Etant sur une zone non-constructible, la construction d'un bâtiment ad hoc n'était pas possible.

Une opportunité foncière s'est présentée avec la mise en vente d'une friche industrielle jouxtant le PPR.

La surface du bâtiment (10 000 m<sup>2</sup>) a poussé la collectivité à lancer une étude de faisabilité qui a permis de mobiliser les acteurs de la filière bio régionale et de confirmer l'opportunité de ce bâtiment pour structurer la filière biologique normande.

# actions réalisées

Les élus ont alors décidé d'en faire l'acquisition pour mettre en place un pôle régional de développement des filières biologiques : espace de stockage pour les agriculteurs du PPR, légumerie-conserverie portée par l'entreprise d'insertion, bureaux pour des associations de développement de l'agriculture biologique et le service "Rivières et milieux naturels". La CASE travaille avec l'ADRESS et Inter Bio Normandie à la recherche de porteurs de projet en transformation de produits issus des filières céréales et maraîchage.

## DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ

Outre la présence d'opérateurs des filières longues à proximité du territoire (coopérative de céréales bio Biocer notamment), la CASE souhaite renforcer les débouchés pour les agriculteurs du territoire. Elle accompagne ses communes vers l'introduction de produits biologiques en restauration collective, en partenariat avec Inter Bio Normandie : diagnostic des modes de gestion sur l'ensemble du territoire, sensibilisation des élus, accompagnement des maraîchers à l'élaboration d'une offre collective, mise en relation des gestionnaires et des producteurs. D'autres actions sont prévues prochainement : journées techniques à l'attention des personnels de cuisine, appui technique à la rédaction des marchés, accompagnement technique tout au long du processus.

D'autres acteurs s'approvisionnent également sur le site : une crèche inter-entreprises (100% de légumes biologiques), un traiteur biologique, développement de la vente directe sur site, deux jours par semaine, par les maraîchers des Hauts-Prés.

La collectivité travaille par ailleurs à l'élaboration d'une marque de territoire auprès des producteurs et des commerçants afin de promouvoir les circuits de proximité.

## LUTTE CONTRE LES RISQUES DE POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE NON AGRICOLE

La collectivité va signer la charte départementale d'entretien des espaces publics visant le "zéro phyto".

Dans le même objectif, la CASE travaille avec le golf situé dans le périmètre de protection éloigné (PPE), en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et une école d'ingénieurs, afin de développer des techniques alternatives d'entretien (projet d'extension du golf en "zéro phyto" dans le PPR des Hauts-Prés).

La collectivité souhaite également sensibiliser les entreprises, les gestionnaires de voiries, les jardiniers amateurs, les jardinerie et la SNCF (la ligne Paris - Le Havre traverse le PPR) à la non-utilisation de produits phytosanitaires.

## RENATURATION D'UNE ZONE HUMIDE

Pour préserver les milieux naturels sur les Hauts-Prés, une zone humide située dans le PPE et limitrophe de la zone bio est en cours de renaturation : rétablissement de la continuité écologique de la rivière, restauration du bois alluvial, aménagement d'une zone de fraysère...

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ALIMENTATION

La CASE a souhaité associer à ce projet un volet pédagogique d'éducation à l'environnement et à l'alimentation, aux enjeux de l'agriculture biologique et de proximité :

- Développement d'une offre structurée et cohérente d'animations pédagogiques autour du projet des Hauts-Prés, en partenariat avec des associations proposant

des animations autour de l'alimentation (ateliers de cuisine...), la biodiversité, le jardinage bio...

- Projet d'aménagement d'un sentier pédagogique pour la découverte par les habitants des milieux et des actions de protection de la ressource en eau. Il permettra également la mise en relation des pistes cyclables et cheminements existants, notamment vers la réserve ornithologique voisine.
- Projet d'éducation à l'alimentation pour les publics démunis mis en œuvre dans le cadre du contrat local de santé (avec l'Agence Régionale de Santé) : sensibilisation à la nutrition en milieu scolaire et dans les foyers de jeunes travailleurs, ateliers cuisine.
- L'épicerie sociale de Val-de-Reuil réalise également des ateliers cuisine et travaille avec l'association d'insertion : projet de paniers bio, visite des jardins par les bénéficiaires...

Plus globalement, le projet des Hauts-Prés fait l'objet de nombreuses opérations de communication auprès des élus (dans la région et aussi au niveau national), agriculteurs et habitants : informations régulières via le journal de l'agglomération, colloque dédié en 2012, présentation du projet au sein de plusieurs colloques... L'ensemble de ces actions a été réalisé en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



François MERLE,  
rapporteur de la commission  
environnement et des milieux  
aquatiques de la CASE

**"Il est possible de passer d'un projet environnemental à une démarche de développement durable."**

*"La dynamique de développement de l'agriculture biologique sur le site des Hauts-Prés témoigne de la volonté d'associer dans une même démarche un volet environnemental primordial (sécurisation d'un captage d'eau), un volet économique important (préservation des surfaces agricoles productives, création de valeur ajoutée, de circuits de proximité et d'emplois non-délocalisables), un volet social (santé des habitants et insertion des personnes en difficulté) complétés par des effets complémentaires positifs concernant la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, la continuité écologique, le lien social entre producteurs et consommateurs, etc. En résumé, la démonstration qu'il est possible de passer d'un projet environnemental à une démarche de développement durable, de la ressource en eau au développement des circuits courts, mais également au maintien de système d'élevage herbager viable et durable."*



## Facteurs favorables

- Opportunité d'acquisition foncière liée au contexte de ville nouvelle
- Bonnes relations avec les agriculteurs en place, partenariat gagnant / gagnant
- Fort soutien et implication des acteurs de la filière biologique (GRAB HN, Inter Bio Normandie), des partenaires institutionnels et des services de l'Etat
- Démarche globale et cohérente sur le secteur : concertation avec l'ensemble des acteurs (agriculteurs, golf, services de l'Etat...)
- Compétences globales de la CASE facilitant la transversalité, notamment avec un service "Cycle de l'eau" (protection de la ressource, réseau, assainissement, milieux naturels, rivières, etc.)
- Existence d'un chargé de mission CASE travaillant sur le projet et coordonnant les actions



## Difficultés rencontrées

- Collectivité novice dans le monde agricole
- Multiplicité des acteurs de la filière agricole
- Contraintes relatives aux périmètres de protection des forages et plan de prévention des risques d'inondation : impossibilité de construire un bâtiment (pour le stockage des matériels et productions, ou les activités de transformation)
- La transversalité indispensable au projet a nécessité la mise en place en interne d'un mode de suivi spécifique impliquant les élus et services dépendant de différentes compétences (eau potable, rivières et milieux naturels, Agenda 21, patrimoine, développement économique, tourisme, politique de la ville...)

## Pour aller plus loin

DES FICHES À LIRE SUR [DEVLOCALBIO.ORG](http://DEVLOCALBIO.ORG)

FICHES OUTILS : Agenda 21 • PCET • AAC • PPC • TVB • Urbanisme • Politique de la ville  
FICHE MÉTHODOLOGIE

FICHES ACTIONS : Acquisition foncière • Installation • Conversion • BRE • Transformation • Sensibilisation • Espaces verts zero phyto

DES SITES WEB À VISITER

[www.agglo-seine-eure.fr](http://www.agglo-seine-eure.fr)

Agence de l'eau Seine-Normandie :

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

GRAB et Interbio Haute-Normandie :

[www.bio-normandie.org](http://www.bio-normandie.org)

CONTACT

Pierre-Julien Bavent, chargé Protection de la ressource en eau, CASE  
[Pierre-Julien.Bavent@seine-eure.com](mailto:Pierre-Julien.Bavent@seine-eure.com)

Agriculture Biologique & Développement Local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales. Une réalisation 2014 de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique.  
[www.devlocalbio.org](http://www.devlocalbio.org)  
& [www.fnab.org](http://www.fnab.org)

Crédits photos : CASE (Direction de la communication)

